

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 10 - 01

Séance du 4 octobre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 4

Absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le quatre octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON,
LE VAN DA

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI,
ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL Messieurs,
CATTAUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER,
SAOUT, SERRE, VALENTIN

**VOIRIE
COMMUNAUTAIRE**

**CLASSEMENT
DES VOIES
D'EVENOS VILLAGE**

Etaient représentés :
Adjoint : Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Madame
Andrée SAMAT).

Conseillers Municipaux : Madame Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Messieurs Gérard
BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine MANFREDI),
Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

Etait absent excusé :
Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20161004-DEL20161001-DE
Date de télétransmission : 05/10/2016
Date de réception préfecture : 05/10/2016

Des études conduites par les services de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume en liaison avec la commune d'Evenos ont établi l'intérêt d'un classement de voies du village dans le tableau de classement des voiries d'intérêt communautaire.

Il s'agit des voies suivantes : Rue de l'Eglise, Chemin de Ronde, Voie du Château, Traverse Rougier, Place Marie Mauron, Place de Consuls, Place de La Caranque, représentant un linéaire d'environ 596 ml et 2550m² de places.

Ces différentes voies, toutes reliées les unes aux autres, permettent de visiter et découvrir le village, son église et forment avec le chemin de Ronde un circuit pédestre touristique riche. Elles relient un site d'intérêt communautaire par sa qualité paysagère et architecturale.

Monsieur le Maire précise que par délibération du 27 juin 2016 n° 2016/062, le Conseil Communautaire a décidé d'intégrer dans le tableau de classement les voiries concernant la Commune d'Evenos.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sera saisie afin de procéder à l'évaluation des transferts de charges en matière de voirie selon un régime commun à toutes ces opérations de classement

La compétence ainsi transférée en matière de voirie concerne les opérations suivantes à la charge de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume : aménagements et investissements requis (concernant la chaussée proprement dite ainsi que les accotements, les fossés, les murs de soutènement y compris la mise en place si nécessaire de l'éclairage, d'espaces verts, de réseaux secs (téléphone, fibres), de signalétique (horizontale et verticale)) ainsi que l'entretien de la voirie *stricto sensu* (à l'exclusion de tout ce qui concerne les accessoires tels le pluvial, les réseaux secs, les espaces verts, l'éclairage public) ; la commune demeure compétente pour tout ce qui n'est pas transféré à la Communauté d'Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume approuvés par délibération du 23 novembre 2015 et notamment l'article 6.2.1 Voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que cette demande de classement en voirie communautaire a été sollicitée par la commune d'Evenos,

Monsieur le Maire après avoir énuméré ces nouvelles voiries propose au Conseil Municipal d'approuver leur intégration dans le réseau communautaire et de prendre acte de la modification du tableau des voies d'intérêt communautaire par l'adjonction des voiries ci-dessus désignées.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve l'intégration dans le réseau communautaire des voiries de la Commune d'Evenos,

Prend acte de la modification du tableau des voies d'intérêt communautaire par l'adjonction des voiries ci-dessus énumérées.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY